

CAISSE FRATERNELLE DE CAPITALISATION

Société anonyme française pour favoriser l'Economie et l'Épargne
au capital de QUATRE MILLIONS entièrement versés
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938

Siège Social : 6 et 8, rue Léon Trulin, LILLE

Compte de chèques postaux
à utiliser pour versements d'argent
N° 342 LILLE

La CAISSE FRATERNELLE est la plus avantageuse et la plus sûre de toutes les sociétés de capitalisation.
Après avoir fait profiter ses Adhérents de tirages et de valeurs de rachat représentant le maximum des avantages qu'il est possible de garantir, la CAISSE FRATERNELLE répartit entre eux, chaque année, plus de la moitié de tous ses bénéfices.

Les bénéfices annuels versés aux adhérents ont atteint :

en 1934 : 5 MILLIONS 567.626 francs

en 1936 : 9 MILLIONS 380.784 francs

en 1938 : 10 MILLIONS 921.842 francs

Pour 1938 et 1939, malgré la crise, les Adhérents de la CAISSE FRATERNELLE ont reçu à la fin de leur 15^e année, une part de bénéfice représentant un supplément de 20 % par rapport à la somme garantie.

Pour vous assurer de la sécurité de la CAISSE FRATERNELLE, demandez un compte-rendu de l'exercice 1938.

NOUVEAU TARIF (durée maximum : 25 ans)

Capital garanti	10.000	25.000	50.000	100.000	250.000 fr.
Prime mensuelle	24	60	120	240	600 fr.
Prime annuelle	270	690	1.380	2.760	6.900 fr.
Prix unique (tarif minimum)	4.200	10.500	21.000	42.000	105.000 fr.

A la quinzième année, chaque titre donne droit :

- 1° A une valeur de rachat garantie supérieure aux versements ;
- 2° A une part de bénéfice (20 % en 1937 et 1938)

DOUZE TIRAGES PUBLICS GARANTIS PAR AN

Au Siège Social le dernier jour de chaque mois.

Tout titre porte une combinaison de trois lettres.

Cinq combinaisons de trois lettres remboursées chaque mois.

Un titre sur 260 remboursé par an.

Tout titre participe au tirage si les cotisations échues ont été payées jusqu'à celle du mois précédant le tirage inclusivement.

TIRAGE D'AMORTISSEMENT DU 31 MAI 1939

COMBINAISONS SORTIES A CE TIRAGE	L	F	N	F	B	L	N	X	F	O	L	X	N
Nombre de titres en cours portant ces combinaisons	37	29	43	29	27								
TITRES REMBOURSABLES													
2 Titres de 100.000 francs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Titres de 50.000 francs	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17 Titres de 25.000 francs	2	13	6	4	2								
61 Titres de 10.000 francs	18	13	9	11	10								
50 Titres de 5.000 francs	12	10	13	9	6								
2 Titres de 2.500 francs	1	0	0	0	0								
26 Titres de 1.000 francs	3	1	16	2	5								

165 TITRES REMBOURSES POUR 1.866.000 FRANCS

2 TITRES DE 100.000 FRANCS

- M. Depaese Charles, père, 32, rue Caumartin, à Lille.
- M. Vivard Joseph, au Sambreton, à Landrethies (Nord).

7 TITRES DE 50.000 FRANCS

- M. Demouche-Deprez, Quai du Rivage, à Arras (Pas-de-Calais).
- M. Lecornet-Lamendin, cultivateur, à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais).
- M. Beasse, Pharmacien, à Brou (Eure-et-Loir).
- M. Lantier-Silvo, Négociant, à Saint-Claude (Jura).
- M. Lagrange Jean, Architecte, à Arpajon (Seine-et-Oise).
- M. Lacoste-Pilloy Clémence, rue des Ecoles, Le Nouvion (Aisne).
- M. Deadoille-Leduc, cultivateur, à Haut-Lié (Nord).

17 Titres de 25.000 francs

- M. Humblet march ambul, Dormans (M.).
- M. Hoffert, L. r. Flamand, Wervicq (N.).
- M. Fleury, r. Rive, Caudebec-en-Caux (S.-I.).
- M. Thibault Guib, boucher, Damery (M.).
- M. Ponthier, r. Buisson, St-Quentin (A.).
- M. Delbart, pl. de Gouy, Belouze (P.-d-C.).
- M. Vercost, Angée, Marquigny (M.).
- M. Morand Maur, Ven-par-Paudy (Indre).
- M. Brule, Saint-Julien-les-Metz (Moselle).
- M. Quaghebeur Germ, Senevoigne (N.).
- M. Billard Edgar, Mehun-sur-Yèvre (Cher).
- M. Chantecar Paul, Sainte-Sévère (Aube).
- M. Vassil-Bennet, à Bogy (Ardennes).
- M. Corbin, à La Ferté Bernard (Sarthe).
- M. Bachelot au Colozat, à Artaix (Loire).
- M. Richard H., r. Aras, Baillicourt (N.).
- M. Petit Jean, à Villiers Nonains (Yonne).

50 Titres de 5.000 francs

- M. Schoonheere Ernest, Morbecque (N.).
- M. Fiolet Aimé, à Hesdin (P.-de-C.).
- M. Dumez-Gobert, 26, r. Voltaire, Somain.
- M. Sachs V., Domart-s/La Luce (Som.).
- M. Roussel, 18, r. Commeny, Bruay.
- M. Vve Leroy-Dery, Bruay-en-Artois.
- M. Godeau, r. Beau Marais, Béthune.
- M. Douilly Jules, Ruminghem (P.-de-C.).
- M. Tissier Ach., Merry La Vallée (Yonne).
- M. Tisserand Ach., Merry La Vallée (Yonne).
- M. Delobelle Simon, r. Carlier, Lecelles.
- M. Bastard, agric., Aragny (Mos.).
- M. Sauter Marcelle, Avesnes-l'Aubert (N.).
- M. Genière M.-L. Rocher, Gilly-a-Loire (S.-I.).
- M. Lugez-Delisle, Place, Burbure (P.-C.).
- M. Wagner, chef St. elect Dognève (V.).
- M. Dupuis Gérard, Douai (Nord).
- M. Bourgeois René, à Fains (Meuse).
- M. Lugez G., r. St-Venant, Lillers (P.-C.).
- M. Marchal Eug., Petite-Rue, Bévin (A.).
- M. Demeest Louis, r. Fosse, Nivelles (N.).
- M. Thuillier à Heffezange (Moselle).
- M. Paire, r. St-Rémy, Limont Fontaine.
- M. Grancin M., r. Pontignon, Quimper (F.).
- M. Carpentier-Fribler, Turletontaine.
- M. Lesfré Jules, Boumout (Aisne).
- M. Carton, Prieuré Ste-Croix, Le Tréport (S.-I.).
- M. Pottin-Debut, à Wimpy (Aisne).
- M. Legrand, rite Etampes, Baillicourt (S.-I.).
- M. Cantraine, J. r. Gambetta, Perain (S.-O.).
- M. Savoure, Le Bois Clésine en Esé (I.-V.).
- M. Marroulier Fern., Pout-sur-Nord (N.).
- M. Bouquin M., République, Yvetot.
- M. Tesson Gilbert, Avancou (Yonne).
- M. Paillass, 21, bd Gambetta, Mézières (A.).
- M. Gonné, pl. Gambetta, Fougères (I.-V.).
- M. Baudouin, r. Cornuilles, St-Parthé (S.-O.).
- M. Billot A., r. d'Enter Dormans (Met.).
- M. Vve Riche-Destrée, Griselles-Matieux (N.).
- M. Verdet G., Neuvy Gd Champ (S.-L.).
- M. Canon Fr., r. Progrès, Maubeuge (N.).
- M. Agricola Bernard, Bertincourt (P.-C.).

61 Titres de 10.000 francs

- M. Cottrel-Libera, Villers-Outreaux (N.).
- M. Trezier, à Les Hues des Fignes (Nord).
- M. Carbon-Baudry, r. St-Amand, Antin (N.).
- M. Delval C., rue Jeanette, Estrun (N.).
- M. Duthu J. et M., Chateau-Fignaut (A.).
- M. Sarrazin, 18, r. Alouette, Marie (Aisne).
- M. Bancouart R., r. St-Roch, Roubais (N.).
- M. Lespagné Jean, France, Avesnes (N.).
- M. Gruet A., à Toussaintcourt (P.-C.).
- M. Devon André, chât. N., Looz-Plage (N.).
- M. Wiet M., 95, cité Assas, Béthune (O.-S.).
- M. Destenay Marie-Th., Montcheutin (Ard.).
- M. Dhavry, bouch., Grosy-Outreaux (S.-M.).
- M. Lefève Fernand, Saint-Souplet (Nord).
- M. Fohr, à Many (Moselle).
- M. Joris René, à Castignies (Nord).
- M. Larué-Ragouin, r. Selviens, Cuvilly (N.).
- M. Calrin-Bouvard, r. Crevettes, Laon (Aisne).
- M. Gobinet Louis, d'Or, Richet (Ard.).
- M. Bache Marg., Château de Preaux (Oise).
- M. Ponslet, La Combe de Noyon-Les-Aisnes.
- M. Lefebvre-Mouillard Alc., Candas (P.-C.).
- M. Pottier J., Le Bac-Rouvres (Calvados).
- M. Pelvin Gisèle, Le Parc (P.-de-C.).
- M. Coré Y., chât., Bayonvillers (Som.).
- M. Delmarre-Lepers, Sully-l-Lannoy (N.).
- M. Godart, Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).
- M. Crupille, 2, r. Thiers, Soissons (Aisne).
- M. Masiaux Fernand, à Cagnonville (Nord).
- M. Clément M., Monthois, Flaville (Mos.).
- M. Linard H., 11, r. Hugues, Troyes (Aube).
- M. Bedon J., Hadigny-Verrières (Vosges).
- M. Duffes Georges, Euxin-Walmeison (P.).
- M. Ghislain-Coisne, à Houplines (Nord).
- M. Lesalle, ferme de Louvet, Montmorand (Ard.).
- M. Demaret G., Hamant-s-Somme (S.).
- M. Gallart B., La Ferrière-Jouarre (S.-M.).
- M. Puzenat J., La Motte St-Jean (S.-I.).
- M. Fourcade, r. Mathiot, Bar-le-Duc (M.).
- M. Garnier J., r. d'Élon, Charleville (Ard.).
- M. Rousseau R., Varennes-en-Ardenne (M.).
- M. Pamart Yvonne, Melun-s-Yèvre (Cher).
- M. Desmarais Madel., Oye-Plage (P.-C.).
- M. Lachapelle, gard-mob p. 159, Courth (N.).
- M. Millard L., Mourmelon-le-Grand (Marne).
- M. Legrand, à Fauquembergues (P.-d-C.).
- M. Doléans Angélique, Thiel-Huisne (Orne).
- M. Descamps, r. Faidherbe, Wattignies (N.).
- M. Macquart Jeanne, au Bourd, Auhères (N.).
- M. Couillet-Briquet, pl. de Tournières (N.).
- M. Bertiau A., 44, r. Viviers, St-Ghislain (S.).
- M. Azez Liliane, Thelus (Pas-de-Calais).
- M. Coqueran J., La Lée St-Sylvain (M.-L.).
- M. Deprez, Saint-Nicolas, Arras (P.-de-C.).
- M. Combarand P., 44, r. Point, Dujardin (C.-O.).
- M. Duflos Joseph, à Feugitères (Somme).
- M. Doloy P., r. Parmentier, Quessy-Cité (M.).
- M. Malengro, café Jemmapes, Mons (S.).
- M. Godetroy, agric., à Sonchamp (S.-O.).

PROCHAIN TIRAGE LE 30 JUIN 1939

Notices explicatives et renseignements sur demande

à M. René CUVILLIER, Directeur, 6 et 8, rue Léon Trulin, LILLE

ou à l'un des représentants de la Société

LE REMBOURSEMENT DE TOUS LES TITRES EST GARANTI

APRÈS QUINZE ANS
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

MAIS OUI, MINOUUCHE LE NOUVEAU PERNOD 45 EST UN APÉRITIF

léger

MAIS ATTENTION, IL DOIT
ÊTRE CONSOMMÉ ALLONGÉ
DE 5 VOLUMES D'EAU.



SAVEZ-VOUS CE QUE L'ON APPELE LOUCHISSEMENT ?

Le louchissement est le trouble obtenu par l'addition d'eau dans le Pernod.

Plus un produit a un pouvoir de louchissement élevé, plus il supporte facilement l'addition d'un grand nombre de volumes d'eau.

Le PERNOD 45 qui surpasse très nettement tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour en 45 degrés, possède un degré de louchissement qui lui permet d'être consommé largement allongé d'eau (5 volumes d'eau pour 1 volume de Pernod) la dose idéale du PERNOD 45 étant de 2 centilitres 5 au verre.

On obtient ainsi grâce aux qualités exceptionnelles du PERNOD 45, un apéritif léger, mais très parfumé.

LE PERNOD 45, CHEF-D'ŒUVRE DE FINESSE ET DE QUALITÉ

A côté du célèbre apéritif, corpu lent et puissamment aromatique, dont la réputation est mondiale, le PERNOD 45, produit absolument nouveau, est venu prendre une place prépondérante

Il faut féliciter les techniciens et les dégustateurs des Etablissements PERNOD, qui ont su faire du nouveau PERNOD 45, un chef-d'œuvre de finesse et de qualité.

ATTENTION... EXIGEZ LA BANDE ROUGE

Le PERNOD 45 doit vous être servi dans des bouteilles portant une bande rouge PERNOD 45 au-dessus de l'étiquette habituelle et une collerette rouge autour du goulot argent.

et... un PERNOD pour Arthur!

Pernod fils

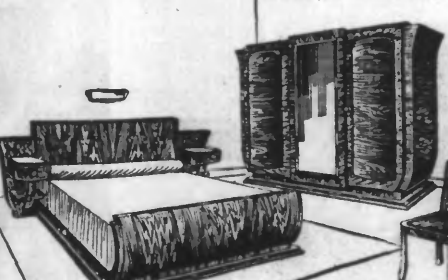
Grande Réclame pour les Fêtes de la Pentecôte

Chambre Ronce de noyer verni
les 12 pièces: 1995^{fr}

Chambre Ronce de noyer ou Palissandres des Indes
les 12 pièces: 2.395^{fr}

Chambre Palissandre des Indes
les 12 pièces: 2895^{fr}

Venez nous visiter
vos frais de voyage
aller et retour
vous seront
remboursés



Pendant 8 jours seulement
et sur présentation de cette annonce
il sera offert un joli cadeau

Francs de Port dans un rayon de 150 K. de Lille par C.d.F
LIVRAISONS PAR CAMIONS TOUTES DIRECTIONS.
Ouverts de 8 h. à 19 h. Dimanches et Fêtes jusqu'à 12 h. 30

JOLIE CHAMBRE A COUCHER
Aujourd, Ronce de noyer, Bouleau de Norvège, Palissandre, Ebène de Madagascar — comprenant
Armoire, Lit, Table de Nuit, 1 sommier souple, 1 Matelas à ressorts, 2 oreillers, 1 descente de lit, 2 belles chaînes garnies velours

Prime exceptionnelle:
Une magnifique courtepointe ou une couffuse

valeur réelle: 4.500 francs
les 12 pièces: 3.595^{fr}.
taillées pour

Que voulait dire Louise ?

Déjà avant mon mariage, je jetais toute la cuisine à l'HUILE LESIEUR. Te souviens-tu le jour où tu as demandé ma main ? Eh bien, c'est grâce à l'HUILE LESIEUR que j'ai pu préparer ce repas que tu as tellement apprécié. La qualité d'une huile a une grosse influence sur la cuisine. Celle de l'HUILE LESIEUR est irréprochable car l'HUILE LESIEUR transforme les plats les plus simples en régal délicieux.

L'HUILE LESIEUR est extra-vierge d'amandes rigoureusement sélectionnées et préparée avec les soins les plus méticuleux. Et c'est parce que l'HUILE LESIEUR est toujours livrée en bouteilles capotées et étiquetées qu'elle conserve jusqu'à la table sa pureté absolue.

Avec l'HUILE LESIEUR, il est facile de faire de la bonne cuisine !

COUPON-RÉPONSE N° 7

Je termine ainsi la phrase incomplète :
(en choisissant de 1 à 10 mots maximum parmi ceux imprimés en gras dans l'article ci-dessus)

Nom _____
Adresse _____ B.D.

IMPORTANT. - Pour répondre, utiliser obligatoirement le coupon ci-dessus, joignez-y une capsule d'HUILE LESIEUR et adressez le tout avant mardi prochain à minuit sous enveloppe affranchie à 0,90A l'HUILE LESIEUR, Boîte Postale N°41 Paris (16^e)
Tout envoi non complet ou posté après mardi minuit sera considéré comme nul.

Écoutez la Solution à la T. S. F.

Mercredi à 20 h. 25
La réponse exacte se trouve au cours de la joyeuse REVUE LESIEUR du 14 juin, diffusée comme chaque mercredi à 20 h. 25 par Ho-de-France, Radio-Luxembourg et Radio-Toulouse. Chaque gagnante sera aussi avisée par lettre et recevra un mandat de 50 francs.

HUILE LESIEUR

LES GRANDS MAGASINS DU
LIT D'ARGENT
101, rue d'Arras-LILLE, car C. Tel 310.41 Ch post. 41 554

LES PLUS VASTES DU
NORD DE LA FRANCE
3.500m² Entièrement couverts
75 SALLES D'EXPOSITION
à visiter